

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE
MRC DES CHENAUX**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
20 MARS 2018**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le lundi 20 mars 2018 à 17h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière et Denis Chartier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 17h00. Il motive l'absence de monsieur Gilles Gauthier qui est absent pour des raisons personnelles et de madame Linda MacCulloch qui est aussi absente pour des raisons de personnelles, et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 402 du présent procès-verbal.

2018-03-18

Adoption d'un règlement d'emprunt pour financer l'achat d'une rétrocaveuse (pépine) usagée servant aux travaux de voirie et de déneigement;

ATTENDU que le Conseil municipal de Saint-Narcisse a l'intention d'effectuer l'achat d'une rétrocaveuse (pépine) usagée;

(ATTENDU)

ATTENDU qu'une demande de soumission a été préparée par monsieur Stéphane Bourassa, notre directeur général;

ATTENDU que le plus bas prix soumis lors de l'ouverture des soumissions a été de 61 000\$, taxes en sus, pour la fourniture d'une rétrocaveuse (pépine) usagée, de marque New Holland, l'année 2014, avec 1500 heures d'opération, et ce, en échange de la rétrocaveuse (pépine) appartenant à la municipalité;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt à long terme pour payer le coût de l'achat de la rétrocaveuse (pépine) usagée;

ATTENDU qu'un avis de motion et une présentation du règlement ont été donnés à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 19 mars 2018 ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyée par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2018-03-539 décrétant l'achat d'une rétrocaveuse (pépine) usagée, de marque New Holland, l'année 2014, avec 1500 heures d'opération, et ce, en échange de la rétrocaveuse (pépine) appartenant à la municipalité et un emprunt à long terme n'excédant pas 64 042\$, pour en défrayer les coûts soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

2018-03-19

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 17h15.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général